



## DISPOSITION GENERALES « MobileReturn »

I – NOTICE D'INFORMATION D'ASSURANCE « MobileReturn »

II - ACTIVATION DES MOBILETAGS

III – DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOUSCRIPTION EN LIGNE

Article 1 - Signature électronique

Article 2 - Loi applicable et localisation de la souscription

Article 3 - Règles de preuve

Article 4 – Quelles sont les sanctions applicables en cas de fausse déclaration à la souscription ?

Article 5 – Quelles sont les sanctions applicables en cas de fausse déclaration au moment du sinistre ?

Article 6 – Limitation de responsabilité

IV – DISPOSITION RELATIVE A L'UTILISATION DU SERVICE YELLOWTAG ([www.yellowtag.tm.fr](http://www.yellowtag.tm.fr)) DANS LE CADRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE « MobileReturn »

IV / 1 – Introduction

IV / 2 – Utilisation du contenu de Yellowtag.tm.fr

IV / 3 – Propriété intellectuelle

IV / 4 – Inscription

IV / 5 – Bases de données

IV / 6 – Services Yellowtag dans le cadre du contrat « MobileReturn »

IV / 7 – Limitation de responsabilité

IV / 8 – Politique de confidentialité

IV / 9 – Modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation

IV / 10 – Publicité et sponsors

IV / 11 – Législation applicable

IV / 13 - Généralités

# I - NOTICE D'INFORMATION D'ASSURANCE « MobileReturn ».

## MOBILEReturn Contrat N° 2.200.718

SPB  
71 Quai Colbert 76600 LE HAVRE  
RCS Le Havre B305 109 779

### NOTICE D'INFORMATION

AIG EUROPE  
Tour AIG 92079 Paris La Défense 2 Cedex

Extraits des Conditions Générales du contrat d'assurance groupe « **MobileReturn 1 an** » n°2.200.718 souscrit par SPB, société anonyme de courtage d'assurances (garantie financière de et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances), pour le compte des clients de GO VOYAGES, auprès d'AIG EUROPE (entreprise régie par le Code des Assurances – SA au capital de 25 000 000 Euros – RCS Nanterre B 552 128 795 00135 – Tour AIG – 92079 La Défense Cedex 2). AIG EUROPE est soumise au contrôle de la Commission de Contrôle des Assurances – 54, rue de Châteaudun – 75009 Paris.

#### Article 1 : Définitions

##### Assuré :

**La personne physique résidant habituellement en France, propriétaire d'un téléphone mobile, ayant adhéré à l'assurance facultative du présent contrat.**

##### Adhérent :

La personne physique majeure, titulaire d'une adhésion « MobileReturn 1 an » en cours de validité.

##### Agression :

Toute menace ou violence physique exercée par un Tiers en vue de déposséder l'Assuré du téléphone mobile.

##### Carte SIM :

La carte utilisée pour le fonctionnement du Téléphone mobile.

##### Effraction :

Forcement, dégradation ou destruction de tout dispositif de fermeture extérieure de l'habitation ou du véhicule.

##### Perte par suite d'un événement de force majeure :

Perte provoquée par un événement irrésistible, imprévisible, extérieur, empêchant la récupération physique du Téléphone Mobile.

##### Téléphone mobile :

Le téléphone mobile de l'Assuré de norme GSM 900 ou DCS 1800.

##### Tiers :

Toute personne autre que l'Assuré, son conjoint ou son concubin, ses ascendants ou descendants.

##### Vol caractérisé :

Tout vol du téléphone mobile de l'Assuré commis par un Tiers avec Agression ou avec Effraction.

##### Vol à la tire :

Acte frauduleux consistant à subtiliser le bien d'autrui en le prélevant sans violence physique ou morale, de la poche ou du sac portés par l'Assuré au moment du vol.

##### Vol par introduction clandestine :

Vol avec entrée intervenue à l'insu de l'Assuré et dans un but illicite, dans son habitation ou dans son véhicule terrestre à moteur.

##### Déplacement :

Tout voyage n'excédant pas 30 jours consécutifs effectué en France ou à l'étranger à plus de 100 kilomètres du domicile de l'Assuré, pendant la période d'assurance.

#### Article 2 : Objet de la garantie

**Remboursement des frais de rapatriement du Téléphone mobile :**

La garantie couvre l'organisation de la récupération du *Téléphone mobile* oublié par l'Assuré à plus de 100 kilomètres du domicile de l'Assuré, pour tout déplacement en France ou à l'étranger effectué pendant la période d'assurance, et le remboursement des frais de port de pli express.

**Dans le cadre de l'offre MobileReturn 1 an, l'Assuré devra nécessairement s'être pré-enregistré sur le site Internet de Yellowtag, à l'adresse [www.yellowtag.tm.fr](http://www.yellowtag.tm.fr) pour activer le service.**

#### Utilisation frauduleuse de la Carte SIM en cas de Vol caractérisé :

La garantie couvre le remboursement du prix des communications effectuées frauduleusement par un tiers durant la période précédant l'enregistrement de la demande de mise en opposition de la Carte SIM auprès de l'opérateur, et pour les communications frauduleuses effectuées dans les 48 heures suivant la date du Vol caractérisé.

**Les garanties produisent leurs effets dans le Monde entier.**

#### Montant garanti :

**Garantie remboursement des frais de rapatriement du Téléphone mobile :**

La garantie s'exerce dans la limite de **150€ TTC par sinistre et par année d'assurance, dans la limite de 2 sinistres par année d'assurance.**

#### Utilisation frauduleuse de la Carte SIM en cas de Vol caractérisé :

La garantie s'exerce dans la limite de **300€ TTC par sinistre et par année d'assurance, dans la limite de 2 sinistres par année d'assurance.**

#### Article 3 : Exclusions du contrat

**Exclusions spécifiques à la garantie « Utilisation frauduleuse de la Carte SIM en cas de Vol caractérisé » :**

- Les utilisations frauduleuses commises à la suite de l'oubli volontaire ou par négligence, d'un vol par négligence ou de la disparition du téléphone mobile.
- Les utilisations frauduleuses commises à la suite de la perte consécutive à un événement de force majeure, du vol à la tire, du vol par introduction clandestine.
- Les utilisations frauduleuses effectuées après la date d'enregistrement de la demande de mise hors service de la Carte SIM.

#### Exclusions communes à toutes les garanties :

- Les conséquences de la guerre civile ou étrangère ou d'insurrection ou de confiscation par les autorités, d'actes de terrorisme ou de sabotage.
- Les conséquences de la désintégration du noyau de l'atome.
- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, de l'Adhérent, ou de toute personne autre qu'un Tiers.

#### Article 4 : Obligations de l'Assuré en cas de Sinistre

##### Déclaration du Sinistre

Sous peine de non garantie, sauf cas fortuit ou de force majeure, l'Assuré doit déclarer son sinistre à SPB dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la date de la connaissance de celui-ci, à l'adresse suivante :

SPB  
MobileReturn  
76095 LE HAVRE CEDEX  
N° Indigo : 0 820 300 039  
Fax : 02.32.74.21.59

**Le montant de l'indemnité est calculé sur la base des éléments suivants que l'Assuré doit fournir à SPB. L'Adhérent et / ou l'Assuré devront fournir à SPB les pièces justificatives suivantes :**

#### Dans tous les cas :

- La déclaration sur l'honneur des circonstances exactes du sinistre,

- Toutes factures justifiant le déplacement effectué par l'Assuré en cas de sinistre,
- La facture détaillée attestant des communications effectuées à partir du téléphone mobile de l'Assuré.

#### **En cas de Rapatriement du Téléphone mobile :**

- Le mail adressé via Yellowtag à l'Assuré lui indiquant que son téléphone mobile a été retrouvé,
- La facture du pli express provenant du lieu de destination où le téléphone mobile a été oublié.
- Plus généralement, tout autre document faisant apparaître les frais payés par l'Assuré pour le rapatriement de son Téléphone mobile

#### **En cas d'Utilisation frauduleuse de la Carte SIM en cas de Vol caractérisé :**

- La photocopie du contrat d'abonnement.
- La photocopie de la lettre de l'opérateur confirmant la mise en opposition de la ligne.
- La facture détaillée attestant le montant des communications effectuées frauduleusement par un tiers.
- Le récépissé du dépôt de plainte auprès des autorités compétentes mentionnant expressément le vol avec agression ou effraction.

**Et plus généralement, toutes pièces que l'assureur estime nécessaire pour apprécier le bien fondé de la demande d'indemnisation.**

#### **Article 5 : Prise d'effet et durée de l'adhésion**

L'adhésion prend effet à la réception du mail de confirmation de l'Assuré suite à son adhésion en ligne, sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

**L'adhésion est conclue pour une durée de 1 (un) an à compter de sa date d'effet. Elle est ensuite reconduite, à chaque date anniversaire d'adhésion, par tacite reconduction, pour des périodes successives d'un an.**

#### **Article 6 : Résiliation de l'adhésion**

- Par l'Adhérent, à compter de chaque Date anniversaire d'adhésion, en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à SPB, au plus tard 1 (un) mois avant la Date anniversaire d'adhésion.
- L'adhésion prend fin en cas de cessation du paiement des cotisations annuelles, conformément à l'article L140-3 du Code des Assurances.
- L'adhésion prend fin en cas de disparition du téléphone mobile n'entraînant pas la mise en jeu des garanties ou en cas de résiliation de la ligne par l'opérateur ou par l'Assuré, sous réserve d'informations préalables de SPB MobileReturn.
- L'adhésion prend fin dans tous les autres cas prévus par le Code des Assurances, notamment en cas de résiliation du contrat d'assurance par l'Assureur ou par le Souscripteur.

#### **Article 7 : Cotisation**

La cotisation annuelle dont le montant figure sur le site Internet de souscription, est réglée par l'Adhérent le jour de la souscription, puis à chaque échéance annuelle.

#### **Article 8 : Dispositions diverses**

##### **Prescription**

Toute action relative à l'application du contrat se prescrit par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance conformément aux Articles L.114-1 et 114-2 du Code des assurances.

La prescription peut notamment être interrompue par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

##### **Subrogation**

Conformément aux dispositions de l'article L121-12 du Code des Assurances, AIG EUROPE est subrogée, jusqu'à concurrence de l'indemnité versée par elle, dans vos droits et actions contre les tiers.

#### **Réclamation et médiation**

Pour toute difficulté relative aux conditions d'application de l'assurance, l'Assuré peut écrire à AIG EUROPE Tour AIG 92079 Paris La Défense Cedex. Si le désaccord persiste après la réponse donnée par l'assureur, il peut demander l'avis du Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. Ses coordonnées lui seront communiquées sur simple demande.

#### **Informatique et liberté (loi n° 7817 du 06/01/78)**

L'Assuré peut demander communication et rectification de toute information le concernant figurant sur tout fichier à l'usage du *Souscripteur* ou de *l'Assureur*. Le droit d'accès et de rectification peut s'exercer au siège du *Souscripteur*.

## **II – ACTIVATION DES MOBILETAGS.**

**La prestation de service Yellowtag qui fait partie intégrante du contrat MOBIELERETURN est soumise à l'obligation que le bénéficiaire procède à son identification préalable et à l'activation de ses MOBILETAGS sur le site [www.yellowtag.tm.fr](http://www.yellowtag.tm.fr), conformément à l'Article 2 : Objet de la Garantie, de la notice d'information « MobileReturn ».**

Le bénéficiaire doit donc procéder à cette identification et activation au plus tôt après réception des MOBILETAGS envoyés par courrier.

**En cas de non-identification et activation de la part du bénéficiaire, SPB et ses partenaires déclinent toute responsabilité quant à la réalisation de l'objet de la garantie d'assurance et des prestations de services de ses partenaires.**

## **III - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOUSCRIPTION EN LIGNE.**

### **Article 1 – Signature électronique.**

Votre « clic » vaut validation et signature d'une proposition d'assurance, et accord sur les conditions générales décrites dans la Notice d'Information d'Assurance dont vous reconnaissez avoir pris connaissance préalablement.

Par « clic », il faut entendre le fait de remplir et transmettre le bulletin de souscription.

Lorsque vous procédez au paiement en ligne par carte bancaire, la saisie du numéro de votre carte bancaire vaut de votre part authentification de votre acceptation. Les dates et heures du paiement sont celles de la validation du règlement par le gestionnaire de télépaiement, sous réserve de la non répudiation du paiement.

Cette procédure de « clic » et d'authentification constitue une signature électronique, ayant même valeur qu'une signature manuscrite.

### **Article 2- Loi applicable et localisation de la souscription**

L'espace virtuel déterminé par les pages web du site de SPB, société domiciliée 71, Quai Colbert, 76000 Le Havre, FRANCE, et régie par le Code français des assurances, est réputé situé sur l'espace français, et les souscriptions qui y sont effectuées sont donc localisées en France, conformément à l'article L310-4 4° du Code des assurances.

### **Article 3 – Règles de preuve.**

Les informations contractuelles font l'objet d'un mail de confirmation de notre part, qui récapitule le descriptif des garanties, les primes et les données que vous avez renseignées au bulletin de souscription. Ce mail et ses pièces jointes constituent une confirmation sur support durable des engagements réciproques des parties, et fait à lui seul la preuve du contrat souscrit.

Les données relatives aux souscriptions sont archivées dans le système informatique de SPB, qui assure la conservation et l'intégrité des enregistrements stockés ; ces enregistrements valent copie fiable et durable, conformément à l'article 1348 du Code civil, des communications, souscriptions et paiements intervenus entre les parties.

### **Article 4 – Quelles sont les sanctions applicables en cas de fausse déclaration à la souscription ?**

Toute réticence ou fausse déclaration, toute omission ou inexactitude dans la déclaration du risque est sanctionnée dans les conditions prévues par les articles L113.8 et L113.9 du Code des Assurances par la nullité du contrat.

### **Article 5 - Quelles sont les sanctions applicables en cas de fausse déclaration au moment du sinistre ?**

Toute fraude, réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part sur les circonstances ou les conséquences d'un sinistre entraînent la perte de tout droit à prestation ou indemnité pour ce sinistre.

#### **Article 6 – Limitation de responsabilité.**

La responsabilité de SPB ou de l'un de ses partenaires ne pourra être engagée en cas d'inexactitude de prix ou de tout autre élément sur les pages web du site [www.spbdirect.fr](http://www.spbdirect.fr) ou documents pouvant être mis à votre disposition, ainsi que d'éventuels délais de livraison. Il en sera de même si les obligations ne sont pas tenues à causes de cas de force majeure (grève, incendies, catastrophes naturelles ou autres, cette liste n'étant pas exhaustive).

#### **IV - DISPOSITION RELATIVE A L'UTILISATION DU SERVICE YELLOWTAG ([www.yellowtag.tm.fr](http://www.yellowtag.tm.fr)) DANS LE CADRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE « MobileReturn ».**

##### **IV / 1 – Introduction.**

Le service Yellowtag est une prestation proposée et gérée par SOS-MD - La Société de Service pour la Mémoire des Données - 15, rue de la Baume - 75008 PARIS - SAS au capital de 523 800 euros - RCS Paris B 339 753 717 - code APE 724 Z.

En tant qu'utilisateur, vous êtes autorisé à accéder au contenu de la majorité des zones du site Web sans devoir vous inscrire. Certaines parties du site ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites. En dépit du caractère gratuit de la prestation de base fournie par Yellowtag, tout autocollant, étiquette et produit assimilé complémentaire est payant. Les produits payants seront clairement identifiés et vous serez tenu de fournir le numéro de votre carte de crédit si vous décidez d'effectuer un achat. Le contenu de votre portefeuille personnel ainsi que vos transactions par carte de crédit sont mis à jour et gérés par un serveur sécurisé. Reportez-vous à l'article IV / 7 du présent document pour toute disposition supplémentaire relative aux achats.

En général, les utilisateurs des prestations fournis par Yellowtag possèdent un accès à vie à l'adresse e-mail d'identification enregistrée dans leur portefeuille personnel. Néanmoins, l'utilisation de ladite adresse e-mail sera considérée comme annulée si les informations personnelles de l'utilisateur n'ont pas été reconfirmées dans les 12 mois précédents. En outre, Yellowtag.tm.fr se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin au compte d'un utilisateur sans motif ou sans avertissement préalable, particulièrement en cas de suspicion de fraude ou d'abus. Le cas échéant, un message de notification sera envoyé à l'adresse e-mail principale communiquée à Yellowtag.tm.fr dans les 3 heures qui suivent la transmission ou la publication.

##### **IV / 2 – Utilisation du contenu de Yellowtag.tm.fr.**

L'ensemble du contenu du site Web ( « le contenu ») est la propriété de Yellowtag.tm.fr. Vous êtes néanmoins autorisé à recevoir et à afficher le contenu du site Web sur un écran d'ordinateur, à imprimer des pages individuelles sur papier (toute photocopie est interdite) ainsi qu'à conserver lesdites pages sous forme électronique sur disque (à l'exception d'un serveur ou d'un autre type de périphérique de stockage de données connecté à un réseau) en vue d'une utilisation personnelle et non à des fins commerciales.

Exception faite des utilisations citées expressément ci-dessus, vous n'êtes pas autorisé à reproduire, modifier ou exploiter à des fins commerciales tout ou partie du contenu. En particulier, sans pour autant limiter le champ d'application général des restrictions contenues dans la phrase précédente, vous n'êtes pas autorisé à effectuer les opérations suivantes sans l'accord écrit préalable de Yellowtag.tm.fr :

- redistribuer le contenu quel qu'il soit (y compris dans une bibliothèque, des archives ou un service similaire) ;
- supprimer les mentions légales de copyright ou de marque déposée des copies du contenu effectuées conformément aux présentes conditions d'utilisation ;
- créer une base de donnée sous forme électronique ou sous forme de manuel structuré en téléchargeant et stockant systématiquement tout ou partie du contenu.

#### **IV / 3 – Propriété intellectuelle.**

Vous reconnaissez que Yellowtag est une marque commerciale déposée de SOS-MD. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le mot Yellowtag sans la permission écrite de SOS-MD.

Le design de l'ensemble des autocollants, étiquettes, produits Yellowtag assimilés ainsi que la phrase « Le moteur de recherche de vos objets perdus » sont protégées par les lois du copyright et un design déposé. Il est interdit d'utiliser ou de copier lesdits éléments sans la permission expresse de SOS-MD.

#### **IV / 4 – Inscription.**

Lors de votre inscription, vous êtes tenu de fournir à Yellowtag.tm.fr des informations exactes et complètes. Il vous appartient d'informer Yellowtag.tm.fr de toute modification intervenue dans ces informations, en particulier votre adresse e-mail et vos coordonnées. Tout changement apporté à vos coordonnées doit être effectué directement dans votre portefeuille situé sur le serveur sécurisé de Yellowtag. Yellowtag.tm.fr ne saurait être tenu responsable en cas d'impossibilité de vous contacter si vos coordonnées sont incorrectes.

Chaque inscription est individuelle. Seuls 6 noms d'utilisateur différents peuvent être créés pour une même adresse postale. Lors de votre inscription, vous choisissez un nom d'utilisateur et un mot de passe (« votre ID »). Vous êtes responsable de l'ensemble des connexions au site effectuées à l'aide de votre ID. Vous êtes tenu d'empêcher toute utilisation non autorisée de votre ID. En cas de manquement aux règles de sécurité tel que divulgation, vol ou utilisation illicite de votre ID ou de vos informations sur les paiements, vous êtes tenu d'en informer Yellowtag.tm.fr immédiatement par e-mail à l'adresse suivante : [service-client@yellowtag.tm.fr](mailto:service-client@yellowtag.tm.fr)

#### **IV / 5 – Bases de données.**

Le site Web inclut des bases de données destinées à permettre aux utilisateurs inscrits de retrouver leurs objets perdus. Yellowtag.tm.fr ne contrôle pas les informations (« messages ») publiées sur ces bases de données. Néanmoins, Yellowtag.tm.fr se réserve le droit (qu'il peut exercer librement et sans avertissement préalable) de supprimer, déplacer ou éditer n'importe quel message. Vous renoncez par la même à tout droit moral sur vos messages.

Vous êtes entièrement responsable du contenu de vos messages. Vous êtes tenu de respecter l'ensemble des règles publiées par Yellowtag.tm.fr sur les bases de données. En particulier, vous n'êtes pas autorisé à :

- publier sur Internet ou de quelque manière que ce soit des messages contenant des annonces publicitaires pour des biens ou services sous quelque forme que ce soit ;
- publier sur Internet ou de quelque manière que ce soit des messages de nature illégale, de menace, abusifs, diffamatoires, indécents, constituant une violation des droits d'un tiers ou contenant tout autre type de contenu illégal ;
- publier sur Internet ou de quelque manière que ce soit des messages contenant un virus ou tout autre élément nocif ;
- restreindre ou empêcher l'utilisation des bases de données par un autre utilisateur.

En cas d'envoi d'un message à une base de données Yellowtag.tm.fr, vous vous engagez à indemniser Yellowtag.tm.fr et à les dégager de toute responsabilité en cas de réclamation, de frais et de dépenses (y compris les frais de justice) entraînés par tout message publié par vous sur Internet ou de quelque manière que ce soit violant les dispositions du présent article.

En cas d'envoi d'un message à une base de données Yellowtag.tm.fr, vous accordez à Yellowtag.tm.fr le droit indéfini, non-exclusif et exonéré de droits d'auteur de reproduire, rendre disponible, distribuer et enregistrer pour votre compte le message, partiellement ou en totalité, sous forme imprimée ou électronique.

#### **IV / 6 – Services Yellowtag dans le cadre du contrat « MobileReturn ».**

L'inscription aux services fournis par Yellowtag donne le droit à l'utilisateur inscrit d'utiliser pour une durée indéfinie l'adresse e-mail d'identification imprimée sur lesdits Yellowtag (sous réserve de confirmation des informations personnelles fournies par l'utilisateur au moins une fois tous les 12 mois, conformément aux dispositions de l'article 1). En cas de découverte d'un objet perdu muni d'une étiquette Yellowtag, Yellowtag.tm.fr s'engage à en avertir gratuitement l'utilisateur inscrit correspondant via un message électronique envoyé à son adresse e-mail principale. En cas d'utilisation d'un système de messagerie autre que l'adresse e-mail principale de l'utilisateur inscrit en vue de la notification de la découverte par SMS (un message écrit envoyé sur un téléphone mobile) tel que sélectionné par l'utilisateur inscrit dans le menu de services de messagerie. L'envoi de SMS est limité au nombre de 3 SMS par an et par TAG « MobileReturn ». Les utilisateurs inscrits ne sont pas autorisés à utiliser l'adresse e-mail d'identification qui leur a été attribuée à des fins autres que l'identification de leur téléphone mobile en vue de faciliter leur récupération en cas de perte. Le service gratuit peut être suspendu ou annulé par Yellowtag.tm.fr à tout moment, avec ou sans avertissement préalable, en cas de violation d'une ou de plusieurs des présentes conditions générales d'utilisation ou de défaut de paiement des sommes dues à SPB dans les 7 jours suivant l'échéance du paiement.

#### **IV / 7 – Limitation de responsabilité.**

La prestation fournie par Yellowtag consiste en un système d'identification destiné à simplifier la mise en relation des personnes ayant perdu un objet et des personnes l'ayant retrouvé, ainsi que la récupération dudit effet personnel. Néanmoins, l'utilisation de ce service échappe au contrôle de Yellowtag.tm.fr qui se trouve dans l'incapacité de garantir la récupération de l'objet perdu par son propriétaire légitime.

Yellowtag.tm.fr dégage toute responsabilité en cas de dommage (notamment et de manière non limitative toute perte de bénéfice) de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le site Web ou son contenu quel qu'il soit ou encore de toute action prise (ou réfrénée) à la suite de l'utilisation du site Web ou de son contenu. Le site Web contient des liens vers d'autres sites Internet, directs ou à travers des cadres. Dans la mesure du possible, nous nous engageons à indiquer le lieu de création de ce type de lien. Lesdits sites Web sont fournis par des tiers et Yellowtag.tm.fr ne peut en aucun cas être tenu responsable de leur disponibilité, de leur contenu ou des prestations fournies. Yellowtag.tm.fr ne saurait garantir l'absence de virus ou d'autre élément à caractère destructif ou contagieux sur le site Web.

Yellowtag.tm.fr s'engage à faire tout son possible pour garantir une disponibilité constante de son serveur en vue de la transmission d'e-mails, la sécurité de ses bases de données ainsi qu'un bon fonctionnement du site Web. Néanmoins, des pannes indépendantes de la volonté de Yellowtag.tm.fr peuvent survenir. Yellowtag.tm.fr ne peut être tenu pour responsable de toute panne ou interruption du service. De même, Yellowtag.tm.fr s'engage à faire son possible pour éviter toute violation du système de sécurité du site par des « pirates informatiques » mais ne peut garantir la survenue de telles attaques et ne saurait donc être tenu pour responsable des conséquences de ces attaques.

#### **IV / 8 – Politique de confidentialité.**

Yellowtag.tm.fr s'engage à n'utiliser strictement les informations personnelles vous concernant que dans le cadre des stipulations de la Déclaration de politique de confidentialité, accessible sur le site Web : [www.yellowtag.tm.fr](http://www.yellowtag.tm.fr) . Ceci comprend en particulier l'utilisation des informations en sa possession dans le but d'administrer efficacement le site Web et de communiquer avec vous.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, nous vous précisons que les données vous concernant ne sont utilisées que pour la bonne gestion du service et que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant

L'inscription auprès de Yellowtag implique l'acceptation des dispositions en matière de politique de confidentialité de Yellowtag.tm.fr. Yellowtag.tm.fr se réserve le droit de modifier la déclaration de

politique de confidentialité à tout moment. Les modifications effectuées vous seront communiquées par e-mail et seront publiées sur la page intitulée « Politique de confidentialité » de la page Web.

#### **IV / 9 - Modification des présentes Conditions Générales d'utilisation.**

Yellowtag.tm.fr se réserve le droit de modifier n'importe quelle partie du site Web ou ses fonctionnalités, à tout moment et sans avertissement préalable. En cas de modification des dispositions des conditions générales d'utilisation, notamment les modifications apportées à la Déclaration de politique de confidentialité, Yellowtag.tm.fr s'engage à vous en informer par e-mail et à publier lesdites modifications sur la page Web. L'utilisation du site Web après la réception de la notification des modifications apportées par e-mail ou à l'issue de la publication desdites modifications sur la page Web implique l'acceptation des nouvelles dispositions. En cas de refus des nouvelles dispositions, vous ne devez plus utiliser le site Web ou faire appel aux prestations fournies par Yellowtag.

#### **IV / 10 – Publicité et sponsors.**

Certaines parties du site Web contiennent parfois des publicités ainsi que des messages publiés par des sponsors. Les annonceurs et sponsors sont responsables de la conformité du contenu soumis sur le site Web aux règlements nationaux et internationaux. Yellowtag.tm.fr décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'inexactitude intervenant dans les annonces publicitaires ou les messages publiés par des sponsors.

#### **IV / 11 – Législation applicable.**

Les présentes dispositions sont soumises à la législation anglaise.

Les parties reconnaissent que (conformément au paragraphe suivant) la résolution de tout litige pouvant survenir à l'issue de, conformément aux ou à la suite des présentes dispositions ou les relations légales établies par ceux-ci, relève de la compétence exclusive des tribunaux et pour ces motifs, s'engagent à soumettre irrévocablement tout litige à la juridiction des tribunaux.

Yellowtag.tm.fr se réserve le droit de porter un litige devant le tribunal de votre pays de résidence ou, si le litige intervient dans le cadre de vos activités professionnelles, devant le tribunal compétent du siège de votre activité.

#### **IV / 12 – Généralités.**

Vous n'êtes pas autorisé à concéder, enregistrer pour votre compte ou transférer par quelque méthode que ce soit les droits découlant des présentes conditions générales d'utilisation.

Si l'une des dispositions du présent document est déclarée nulle par un tribunal compétent, le caractère nul de ladite disposition n'affecte en rien la validité des autres dispositions, qui ont force de loi.

La non-utilisation d'un droit ou recours par l'une ou l'autre des parties en vertu des présentes dispositions n'implique pas la renonciation à ce droit ou recours.

Les titres du présent document sont uniquement utilisés à des fins de présentation et ne possèdent aucun effet ou signification légaux.